

N° 2024 /019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT-QUATRE** le **8 FEVRIER** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à L'Intemporelle de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

**Etaient présents :**

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON Maire (+1), Alexandre DOHY (+1), Laurence BARTHELEMI, Hubert MARCHAIS (+1), Bernard RIO, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI (+1), Audrey LYS, Dominique DE GOUSSENCOURT, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN (+1), Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Eric LEROYER, Sandrine CROZAT, Patrice RENARD, Denis DE GOUSSENCOURT, Nathalie JOUNEAU (+1), Jérôme DURIEUX (+1), Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :**

Marie-Claude CRESPIEN représentée par Hubert MARCHAIS  
Rémi DU PELOUX représenté par Alexandre DOHY  
Catherine GAUTIER représentée par Nathalie JOUNEAU  
Stanislas BARTHELEMI représenté par Pierre-Edouard EON  
Chantal AMICEL représentée par Marie-France HOFFMANN  
Elodie TEIXEIRA représentée par Audrey MERI  
Maureen VAN RENSBERGEN représentée par Jérôme DURIEUX

Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**DATE DE CONVOCATION :**  
2 février 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**  
EN EXERCICE : 29  
PRESENTS : 22  
VOTANTS : 29

**Objet : Subvention exceptionnelle au collège Jacques-Yves Cousteau pour les visites d'étude de la classe défense**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de soutien financier du collège Jacques-Yves Cousteau pour la réalisation des visites d'étude de sa classe défense au printemps 2024,

Considérant que le voyage à Brest, les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2024, permettra aux 26 élèves de la classe défense du collège de Méry-sur-Oise, de reconstruire l'équipage du navire de la Marine Nationale (le Dupuy-de-Lôme) qui les parraine,

Considérant que le coût prévisionnel de ce projet, qui intègre aussi les visites du musée de la Marine et des Invalides, s'élève à 4 600 € comprenant les frais de transport, d'hébergement et de visite,

Considérant que la demande de soutien financier faite par le collège vise à diminuer le montant de la participation financière des familles,

Considérant la volonté de la Ville de contribuer à des actions éducatives auprès des élèves de son territoire en faveur de l'engagement, du civisme et des valeurs de la République,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

**VALIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € (mille euros) au collègue Jacques-Yves Cousteau de Méry-sur-Oise pour l'organisation des visites d'étude de sa classe défense au printemps 2024.

**DIT** qu'un montant suffisant sera inscrit au budget de la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant au versement de cette subvention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 8 février 2024

La secrétaire de séance,



*dgoussencourt*

**Dominique DE GOUSSENCOURT**  
Conseillère municipale

Le Maire,



*Pierre-Edouard EON*  
**Pierre-Edouard EON**  
Vice-Président du conseil départemental  
du Val d'Oise